

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CYNTHIA BERGERON	Numéro de permis 2013228	Date d'inspection Le 27 février 2019	
Nom de l'établissement Garderie chez Cyn		Numéro de téléphone (506) 284-3280	
Adresse 114 chemin Rang 7 Et 8 Kedgwick NB E8B 1W1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux Le parc sera vérifié au printemps. Le ratio est conforme

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 février 2019

Date

original signé par
Cynthia Bergeron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 février 2019

Date